



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 24-59 Conseil d'Administration du 03/10/2024

Décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 du Budget Principal

Service Ressources « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	13
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Marie-Claire MERVIN, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que, suite à une demande de la Trésorerie, il convient d'annuler des amortissements enregistrés en 2023.

C'est pourquoi nous proposons une décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 du budget principal.

Elle a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif et ainsi permettre une régularisation des écritures d'amortissement.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 042	
6811 - Dotation aux amort.	+ 7 000.00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	+ 7 000.00 €

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 042	
7811 - Reprises sur amort.	+ 7 000.00 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	+ 7 000.00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	
Chapitre 040	
28032 - Amort. Frais de recherche et dev.	+ 7 000.00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	+ 7 000.00 €

Recettes d'investissement	
Chapitre 040	
28032 - Amort. Frais de recherche et dev.	+ 7 000.00 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	+ 7 000.00 €



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 du Budget Principal ;
- d'autoriser madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision modificative n° 2.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241008-56-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2024

Publication le : 08-10-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN